

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires et Bernadette BAUMGARNER membre suppléant.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Daniel BOUR à Robert NATALE, Anissa BRIKH à Catherine CREPIN, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Sophie MARKOVIC à Christian GAILLARD, Emmanuelle PALMA-GERARD à Sandrine JANIAUD LARCHER et Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 mars 2025	Le 31 mars 2025	En exercice	50
		Présents	35
		Votants	41

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Gilles PERRIN est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-03-21 – Attribution du marché de l'Etude pour la restauration hydromorphologique de l'Allaine dans la plaine de Grandvillars

Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 10 avril 2025 ;

Ce marché s'inscrit dans la continuité des projets de restauration morphologique réalisés par le passé sur l'Allaine, d'une part des travaux de restauration en 2006 sur la ville de Boncourt par la Suisse, puis en 2015 au centre-ville de Delle par le Département du Territoire de Belfort et enfin entre 2021 et 2023 à Delle par la CCST.

L'objet du marché est de mettre à jour l'étude diagnostique réalisée par le bureau d'étude TELEOS en 2019 sur une section de l'Allaine et de la Covatte dans la plaine de Grandvillars (90), et compléter les connaissances relatives à l'état écologique et hydromorphologique de ces masses d'eau. Cette étude permettra également d'élaborer un programme pluriannuel de travaux destiné à restaurer, protéger et valoriser le lit ainsi que les berges des cours d'eau, tout en contribuant à la préservation de la biodiversité des milieux aquatiques et en participant à la lutte contre les inondations. A l'issue de cette étude, une première opération de travaux sera engagée sur un secteur prioritaire.

La prestation comprend les missions suivantes :

- Phase 1 : Actualisation des données sur la zone globale de l'étude ;
- Phase 2 : Caractérisation et diagnostic de la zone d'étude ;
- Phase 3 : Mise à jour du programme de travaux ;
- Phase 4 : Rendu d'un avant-projet sur le secteur prioritaire et définition d'un programme d'entretien sur les tronçons non prioritaires.

Le marché est passé selon une procédure adaptée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne le 31 janvier 2025. La date limite de retour des offres des candidats a été fixée au 10 mars 2025 à 12h00.

Après présentation à la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci a décidé :

D'attribuer à la société ARTELIA le marché pour un montant de 54 975 €.H.T. Ce marché comprend une seule tranche ferme.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider l'attribution du marché à la Société ARTELIA selon les conditions citées ci-dessus comme l'offre étant économiquement la plus avantageuse**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

Et publication ou notification le

MERCREDI 23 AVR. 2025

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

